



Par e-mail : lmr@blv.admin.ch

Berne, le 18 décembre 2025

Consultation : projet de loi fédérale relative à l'approvisionnement en gaz (LApGaz)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Position du Centre :

Le flou juridique actuel qui pèse sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz n'est pas acceptable

Les besoins énergétiques de la Suisse reposent pour une partie importante sur le gaz. Or, notre pays ne dispose d'aucune ressource naturelle en la matière et la part de consommation de sa production de biométhane indigène est actuellement infime (quelques 2%). Le Centre est ainsi pleinement conscient que la Suisse est complètement dépendante des importations et ne bénéficie, pour moment, d'aucune capacité propre de stockage, étant ainsi tributaire de ses pays voisins. La récente crise énergétique mondiale et l'impact des tensions géopolitiques déclenchées par la guerre d'agression russe en Ukraine sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz ont dévoilé les faiblesses d'une telle dépendance. Le risque de rupture d'approvisionnement a frappé les esprits et souligné les dangers qui guettent notre pays, ce que Le Centre a pris tout de suite très au sérieux.

Malgré une baisse de la consommation prévue sur le moyen et long terme, le gaz occupe et occupera une place d'importance dans l'approvisionnement en énergie représentant une composante critique et stratégique de celle-ci. Or, en l'état, la Suisse ne dispose jusqu'à présent d'aucune loi portant spécifiquement sur le marché du gaz. Le Centre s'en inquiète et considère le statu quo comme une option inacceptable aux vues des risques que le flou juridique fait peser notamment sur la sécurité en approvisionnement et les difficultés générés pour l'accès au réseau des consommateurs et consommatrices. C'est pourquoi, Le Centre accueille sur le principe favorablement le projet de loi porté à consultation.

Une sécurité juridique accrue nécessaire et bienvenue pour ce secteur stratégique mais une vigilance indispensable en matière d'efficacité, de coût et de cybersécurité

La métamorphose de la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) en Commission fédérale de l'énergie (EnCom) semble, aux yeux du Centre, tout à fait raisonnable. C'est également le jugement que porte Le Centre sur l'établissement d'un responsable de la zone de marché, chargé de coordonner le réseau de transport calqué, où cela s'avère pertinent, sur le modèle de *Swissgrid*. Le Centre attend de ces modifications institutionnelles qu'elles soient efficaces dans la surveillance du monopole naturel des gestionnaires de réseau notamment par le contrôle de leurs coûts et qu'elle puisse également contribuer de manière significative à la prise de décision et de mesures rapides en cas de risque de pénurie et dans la prévention de celles-ci. Le Centre espère des gains d'efficacité clairs découlant de la gestion de l'équilibrage par le responsable de la zone de marché. La question des coûts, n'a bien entendu pas échappé au Centre, qui note avec intérêt l'objectif de couvrir complètement les coûts supplémentaires pour l'EnCom liés à l'entrée en vigueur de la loi par des émoluments et une taxe de surveillance. Seuls trois postes au sein de l'OFEN seront financés par le

budget de la Confédération. Le Centre veillera régulièrement à ce que la distribution des coûts reposant sur les consommateurs et consommatrices et sur les gestionnaires de réseaux soient acceptables et justifiés.

Le Centre se réjouit, par ailleurs, que la loi aborde la question de l'accès au marché pour les consommateurs finaux et cherche à établir des règles claires à cet égard. Il est proposé que l'entier de ces consommateurs puisse bénéficier d'un accès au marché du gaz, et que, ce faisant, ils disposent du libre choix du fournisseur. Pour peu que les informations nécessaires à une prise de décisions éclairées soient accessibles, transparentes et de qualité suffisante, Le Centre peut accepter cette proposition. Il se questionne néanmoins sur le manque d'harmonisation au niveau du système de mesure communicant (avec lecture à distance) occasionné par la liberté de choix qui concerne également les prestataires de mesure. Dans tous les cas, à la lumière de la digitalisation toujours plus large et conscient de vu l'aspect critique des infrastructures destinées à l'approvisionnement en gaz, Le Centre attend un niveau de standard très élevé en termes de sécurité face aux cyberrisques. Ceci s'applique tant aux systèmes de mesure avec lecture à distance qu'au reste des infrastructures de l'approvisionnement en gaz.

Le Centre tient également à souligner que le financement du démantèlement du réseau (dans la mesure où celui-ci est pertinent ou nécessaire au regard de l'importance future des gaz renouvelables) doit être au moins pour partie assumée par la collectivité publique lorsqu'il résulte de décisions politiques. Il ne nous semble pas opportun de faire reposer uniquement ces coûts sur les entreprises de production qui demeurent dépendantes du gaz faute d'alternative.

Finalement, le projet prévoit l'obligation de stocker du gaz pour l'hiver. Actuellement, cet aspect important de la sécurité en approvisionnement est l'objet de réglementations *ad hoc* telles que les ordonnances qui fixent la constitution de stock de gaz lesquelles doivent être renouvelées à un rythme régulier. Il convient également de noter que ces ordonnances ne concernent qu'une partie des acteurs du marché. Le Centre juge bienvenu d'ancrer cet usage dans la loi et d'étendre ces obligations à l'ensemble du marché. Ce faisant, la prévisibilité pour la planification des entreprises est accrue et la sécurité en approvisionnement renforcée.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Blaise Fasel
Secrétaire général Le Centre Suisse